

Lyon, le 16 novembre 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### La Métropole de Lyon met en place de nouveaux outils partenariaux pour favoriser l'adaptation des logements au vieillissement

Alors que le territoire de la métropole connaît une tendance démographique au vieillissement, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des personnes et au handicap s'affirme comme un enjeu majeur. Afin de renforcer son accompagnement auprès des promoteurs et bailleurs sociaux, la Métropole de Lyon met à disposition des acteurs de nouveaux outils pour progresser dans la connaissance et la prise en compte du vieillissement dans l'offre de logements.

#### L'accès à un logement accessible et adapté, un enjeu majeur dans un contexte vieillissement démographique

Depuis sa création, la Métropole de Lyon est engagée dans une démarche partenariale pour favoriser le développement de l'offre d'habitat des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Cette démarche prend place dans le Projet Métropolitain des Solidarités (PMS), le Plan Local d'Urbanisme et de l'habitat (PLU-H) et le Plan Logement hébergement d'Accompagnement et d'Inclusion des habitants en Difficulté de la Métropole de Lyon (PLAID).

Pour répondre aux défis de l'adaptation du logement dans une logique incitative, la Métropole de Lyon a poursuivi la dynamique lancée le département du Rhône au travers de la charte Rhône + Vivre chez soi, par l'élaboration, en 2020, d'une nouvelle charte de **partenariat logements adaptés** qui engage collectivement les partenaires dans la production de logements adaptés dans le neuf comme dans l'ancien, dans le parc social comme dans le parc privé.

Elle est signée par l'État, la Ville de Lyon, les 3 OPH (EMH, GLH et LMH), ABC HLM, Action logement, Habitat et Humanisme Rhône, Entreprendre pour Humaniser la Dépendance, la CARSAT, APICIL/AGIR/ARCCO, la FPI de la région lyonnaise, l'UNPI, la Banque des territoires.

#### Des outils pour produire une offre de logements adaptés et améliorer l'information des personnes

Poursuivant l'objectif de redonner le « pouvoir d'habiter » à l'ensemble des grandes lyonnaises et grands lyonnais, la Métropole de Lyon a souhaité **renforcer l'accompagnement auprès des acteurs** du logements, bailleurs et promoteurs, pour œuvrer et outiller sur l'adaptation des logements.

Les nouveaux outils proposés s'adressent également aux habitantes et habitants, aux services des collectivités, aux professionnels du logement comme aux associations d'usagers, afin d'améliorer la connaissance de l'offre et des services adaptés aux seniors :

- **Un référentiel de travaux et d'équipement partagé pour l'adaptation des logements**

Le référentiel permet produire, aussi bien dans le cadre d'opérations nouvelles que de réhabilitation ou intervention dans le parc diffus, des logements adaptés aux besoins des personnes en situation de

handicap et aux personnes âgées dans une démarche de prévention de la perte d'autonomie. Il a été élaboré en partenariat avec les 3 Offices Publics de l'Habitat, la Fédération des promoteurs immobiliers de la région lyonnaise, Habitat et Humanisme Rhône.

- **Un guide des aides et des subventions de l'adaptation**

Ce guide vise à informer les particuliers comme les opérateurs des différentes aides et subventions visant à l'adaptation des logements. Il sera réactualisé chaque année pour tenir compte des évolutions des aides existantes.

- **Un outil cartographique des secteurs favorables au vieillissement**

Confié à l'agence d'urbanisme, cette cartographie rend visible les « territoires favorables au vieillissement » à travers les statistiques de l'INSEE et la territorialisation d'une dizaine de services qui facilitent le mieux-vivre chez soi : présence d'un médecin généraliste, d'une pharmacie, de commerces et services de proximité, desserte en transport en commun, bibliothèque... Le cumul de services permet la construction d'un indice qui détermine des secteurs plus ou moins favorables pour des personnes en perte d'autonomie. L'outil permet ainsi d'avoir une lecture partagée du territoire métropolitain et d'identifier les secteurs qui disposent des conditions garantissant le « bien-vieillir ».

- **La création de 2 labels pour rapprocher l'offre et la demande de logement**

- Un **label ADAPT** pour les logements présentant un certain nombre d'adaptation mais ne nécessitant pas une accessibilité complète notamment pour un fauteuil roulant.
- Un **label ADAPT+** pour les logements complétement accessibles (100% PMR), présentant des adaptations plus importantes.

Ces outils seront progressivement mis à disposition des acteurs et du grand public.

#### **Quelques chiffres**

Actuellement, sur le territoire de la Métropole de Lyon, près de 207 000 habitants ont plus de 65 ans. D'ici 20 ans, on estime que le nombre de personnes de plus de 60 ans sera multiplié par 3 et celui des octogénaires par 5.

Dans le parc social, les locataires de plus de 65 ans représentent 20 % de l'occupation. Ce taux devrait croître dans les années à venir avec l'arrivée à l'âge de la retraite des 50-65 ans qui représentent aujourd'hui 30 % des locataires.

## À propos de la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon, 59 Communes et 1,4 million d'habitants, est une collectivité territoriale unique en France. Autorité organisatrice de l'habitat (AOH) sur son territoire, la Métropole de Lyon définit et met en œuvre une politique de l'habitat et du logement dynamique et solidaire, pour apporter des réponses adaptées et diversifiées aux besoins de tous les ménages : accession à la propriété, logement locatif intermédiaire et social, habitats spécifiques liés au handicap ou au vieillissement, logements des jeunes et des étudiants, lutte contre le sans-abrisme, amélioration de l'habitat... La solidarité métropolitaine se traduit par un rééquilibrage, une diversification de l'offre de logements sur le territoire et un effort accru par l'inclusion dans le logement des plus fragiles. 518M€ sont investis par la Métropole de Lyon sur le mandat 2020/2026 en matière d'habitat et de logement dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements. « Faire de l'habitat un levier de la ville inclusive » correspond à la proposition n°12 du [Livre blanc de l'habitat](#), conçu par la Métropole de Lyon avec les habitants et l'ensemble des partenaires du logement.

## À propos d'ABC Hlm

Créée en 1993, **ABC Hlm** est une association qui rassemble 26 organismes Hlm ayant du patrimoine dans le Rhône et la Métropole de Lyon. Les membres adhérents appartiennent aux différentes familles d'organismes composant le mouvement HLM. L'association assure la représentation de ses membres vis-à-vis de l'Etat, des collectivités territoriales et des institutions et associations partenaires.

Pour porter au mieux les préoccupations et propositions des bailleurs sociaux auprès des partenaires et assurer leur représentation dans les différentes instances, la gouvernance d'ABC Hlm est organisée en vice-présidences territoriales et thématiques (développement de l'offre nouvelle, patrimoine, politiques sociales, qualité de vie résidentielle, accession sociale, renouvellement urbain). ABC Hlm est un lieu d'information, de réflexion collective et d'échanges pour les équipes des organismes et leurs directions. Elle est aussi une interface entre ses membres et l'ensemble du mouvement Hlm au niveau régional (AURA Hlm).

## À propos de la FPI Région Lyonnaise

La **Fédération des promoteurs immobiliers** (FPI) est l'unique instance professionnelle représentant les promoteurs immobiliers du secteur privé en France, dont elle négocie les accords de branche. Le chiffre d'affaires annuel de la promotion privée s'élève à 38,2 milliards d'euros H.T, elle emploie 32 550 actifs (données rapport de branche 2022). La FPI rassemble près de 700 sociétés de promotion adhérentes via 17 chambres régionales, en métropole et outre-mer. Interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics sur la production immobilière (logement, immobilier d'entreprise et résidences services), la FPI promeut les intérêts de la profession. Dans cette optique, elle échange avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'immobilier et participe activement à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires. La FPI met à disposition des décideurs publics son Observatoire Statistique National du logement neuf, élaboré à partir de la production et des ventes de ses adhérents et représentant 90% du marché. La FPI intervient également auprès des instances européennes via Build Europe dont elle a assuré la présidence de 2018 à 2023. Pour les adhérents de la FPI, l'acte de construire est nécessaire, utile et noble.

## Contact presse - Métropole de Lyon

Laetitia LATAPY : [llatapy@grandlyon.com](mailto:llatapy@grandlyon.com) 06 46 18 90 93